



Règlement de la BattleDev

(Saison 17 – le jeudi 3 Juin 2021)

Article 1 : Organisation du Concours

La société HelloWork, (ci-après l'« Organisateur ») SASU au capital de 168 672 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 843 130 dont le siège social se trouve 2 rue de la Mabilais - 35000 RENNES et représentée par Monsieur Jérôme ARMBRUSTER, en sa qualité de Président, organise le jeudi 3 Juin 2021 de 20h à 22h (UTC+1), par le biais du Blog Du Modérateur (ci-après le « BDM ») site édité par HelloWork, un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé la BattleDev (ci-après le « Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Le Règlement est accessible à l'adresse URL suivante :

https://battledev.blogdumoderateur.com/reglement_battledev_s17.pdf

Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l'Organisateur, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Objet du Concours

La BattleDev est un concours de programmation en ligne à destination notamment à des développeurs ou des étudiants en informatique. Le principe du Concours est pour les participants de résoudre le plus rapidement possible et dans un temps limité les six (6) exercices proposés avec l'un des douze (12) langages proposés (PHP, Java, Python 3, C#, C, C++, Go, Swift, Kotlin, Node.js, Ruby et Scala).

Article 3 : Conditions d'inscription et de participation

Toute personne souhaitant s'inscrire au Concours doit :

- Être une personne physique,
- Avoir plus de dix-huit (18) ans,
- Avoir renseigné et validé les informations obligatoires (a minima : nom, prénom et adresse email) sur le formulaire d'inscription : <https://battledev.blogdumoderateur.com/>
- Résider au sein de la Communauté Economique Européenne,
- Détenir une adresse email valide,

- Disposer d'un accès Internet.

Une fois le formulaire complété et enregistré, les participants (ci-après les « Participants ») recevront un email de confirmation de leur inscription à l'adresse email indiquée sur le formulaire.

Chaque Participant ne peut participer au Concours qu'une seule fois (même nom, prénom, adresse).

Les informations renseignées, lors de l'inscription dans le formulaire, qui se révéleraient inexactes ou erronées entraîneront la nullité de la participation.

Il est précisé que le personnel de l'Organisateur, d'Isograd et leurs familles, leurs sous-traitants, leurs partenaires ainsi que de toute personne ayant collaboré à l'élaboration du Concours, ont la possibilité d'y participer mais ne peuvent en aucun cas remporter un des lots à gagner.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui ne respecterait pas le Règlement.

Le Concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité.

Article 4 : Date et durée du Concours

Le Concours se déroule en ligne le jeudi 3 Juin 2021 de 20h à 22h (UTC+1).

Les Participants disposent d'un temps global de deux (2) heures pour réaliser les six (6) exercices du Concours. Un compte à rebours est affiché tout en haut de la plateforme. Le Concours démarre et se termine en même temps pour tous les Participants à la date et l'heure indiquée ci-dessus.

Les Participants sont libres de gérer comme ils le souhaitent le temps passé sur chaque problème dans le délai global imparti.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation au Concours et/ou de le reporter.

Article 5 : Accès au concours

La plateforme de participation au Concours dispose d'un environnement de développement en ligne qui permet aux Participants de résoudre les problèmes de programmation du Concours et de soumettre leur programme directement sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des programmes extérieurs.

Toutefois, les Participants peuvent décider d'utiliser leur propre environnement de développement pour programmer leurs réponses mais dans ce cas, ils devront soumettre ces dernières dans l'environnement de développement en ligne afin qu'elles soient prises en compte.

Pour accéder à la plateforme, les Participants devront se connecter avec leurs identifiants depuis le site internet.

Article 6 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants et le classement parmi les Participants est géré automatiquement et de manière objective par la plateforme appartenant à la société Isograd.

Le classement individuel (le rang) est calculé de la manière suivante :

- Le niveau maximum atteint par le Participant.
Puis à égalité de niveau atteint :
- Le temps global de soumission de la dernière bonne réponse

Par exemple :

Joueur A Rang 1 5 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h22

Joueur B Rang 2 5 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h33

Joueur C Rang 3 4 niveaux atteints. Heure de dernière bonne réponse 21h02

Le classement individuel sera diffusé sur le site internet <http://battledev.blogdumoderateur.com/> dans les quarante-huit (48) heures suivant la fin du Concours.

Les Participants autorisent la vérification de leur identité. Toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera la disqualification pure et simple de la participation de son auteur et la désignation d'un autre gagnant parmi les Participants.

Article 7 : Dotations

Classement individuel :

- Un T-shirt BattleDev d'une valeur de trente euros (30) € et autres goodies définis par l'Organisateur,
- Cinquante (50) goodies seront distribués de manière aléatoire parmi les Participants au Concours.

Les gagnants seront informés par email à l'adresse communiquée dans le formulaire d'inscription.

Article 8 : Remise ou retrait du Lot

Les gagnants seront invités par email à fournir leur adresse postale pour permettre à l'Organisateur d'expédier le lot.

A l'issue d'un délai de sept (7) jours, sans réponse à l'email invitant les gagnants à communiquer leur adresse, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre Participant tiré au sort.

Si l'adresse email utilisée pour informer les gagnants est incorrecte ou ne correspond pas à celle des gagnants, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement l'email d'information, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse email invalide ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de sept (7) jours ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque

contestation de la part des gagnants ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment, mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de force majeure, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans les délais raisonnables.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de son lot, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données personnelles

Conformément au Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et d'un droit à la portabilité relatifs aux données à caractère personnel les concernant.

Ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données par courrier postal ou par e-mail accompagné d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport :

- Par mail : dpo@hellowork.com
- Par courrier : Délégué à la Protection des Données - 2 rue de la Mabilais à (35000) Rennes

Article 11 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Concours est une obligation de moyen envers le Participant dans la maintenance du site et s'engage donc à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le déroulement du Concours dans les meilleures conditions.

L'Organisateur se doit de également de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le Règlement.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée, frauduleuse.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture du Concours.